

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
autorisant le cumul du mandat de Directeur-Président et
du mandat de Directeur à la Haute Ecole Ilya Prigogine**

Par extrait

A.Gt 25-05-2023

M.B. 14-06-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mai 2023, Madame Annick VANDEUREN est autorisée à cumuler le mandat de Directrice-Présidente et celui de Directrice de département à la Haute Ecole Ilya Prigogine à partir du 1er juin 2023 et jusqu'à la fin de l'année académique 2023-2024.

Bruxelles, le 25 mai 2023.